



Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Séance du 9 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf octobre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le trois octobre deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	35	Suffrages exprimés :	48
Absents :	20	- dont POUR :	48
Absents AVEC pouvoir	13	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	7	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth
Mme ANGELETTI Frédérique
Mme ARAGONES Claire
M. BATOUX Philippe
M. BOREL Félix
M. BOURSE Etienne
M. CARLIER Roland
M. COURTECUISSÉ Patrick
M. DECHER Martine
M. DERRIVE Eric
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
M. GERAULT Jean-Pierre

Mme GIRARD Nicole
Mme GREGOIRE Sylvie
Mme JEAN Amélie
M. JUNIK Pascal
M. JUSTINESY Gérard
M. KITAEFF Richard
M. LE FAOU Michel
M. LIBERATO Fabrice
M. MASSIP Frédéric
Mme MILESI Véronique
Mme MONFRIN Marie-Josée
M. MOUNIER Christian

Mme NALLET Christine
M. NOUVEAU Michel
M. PETTAVINO Jean-Pierre
Mme PIERI Julia
M. RIVET Jean-Philippe
M. ROUSSET André
Mme ROUX Isabelle
M. SILVESTRE Claude
M. SINTES Patrick
M. VOURET Eric

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. ATTARD Alain
Mme AUDIBERT Danielle
Mme BASSANELLI Magali
Mme BLANCHET Fabienne
Mme BUCHACA Sophie
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane
Mme CLEMENT Marie-Hélène
Mme CRESP Delphine
Mme DAUPHIN Mathilde
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
Mme PAIGNON Laurence
M. SEBBAH Didier
Mme STELLA Aurore

ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
ayant donné pouvoir à Mme ROUX Isabelle
ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
ayant donné pouvoir à M. JUNIK Pascal
ayant donné pouvoir à Mme PIERI Julia
ayant donné pouvoir à M. BOREL Félix
ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André
ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Absents excusés :

Mme FAURE Cécile
Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme PALACIO Céline
Mme PONTET Annie

Absents non-excusés :

M. PEYRARD Jean-Pierre
M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth

	République française Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt 2025/ Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 9 octobre 2025
--	---

N° 2025-172	POLITIQUE DE LA VILLE – Approbation de la convention d’intervention foncière de l’EPF PACA en phase réalisation
-------------	--

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu la délibération n°1 du conseil municipal de Cavaillon du 24 septembre 2018, relative à l’adoption de la convention-cadre Action Cœur de Ville ;*
- *Vu la délibération n°52 du conseil municipal de Cavaillon du 15 juillet 2020, relative à l’adoption de la convention de portage foncier ;*
- *Vu la délibération n°15 du conseil municipal de cavaillon du 22 septembre 2025, relative à l’adoption de la convention d’intervention foncière en phase d’intervention ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2018-113 en date du 27 septembre 2018, portant approbation de la convention-cadre “Action Cœur de Ville” de Cavaillon ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2020-101 en date du 23 juillet 2020, portant approbation de la convention de portage foncier E.P.F. PACA - CA LMV - Ville de Cavaillon dans le cadre du programme “Action Cœur de Ville” ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire du 18 septembre 2025.*

Le programme national Action Cœur de Ville (ACV) a pour objectif d’accompagner les communes dans la revitalisation de leur centre ancien. Il repose sur une approche globale et coordonnée entre les différents acteurs afin de créer les conditions favorables au renouveau et au développement des villes, en mobilisant les ressources de l’État et de ses partenaires pour soutenir la mise en œuvre des projets.

En 2023, la commune de Cavaillon a renouvelé son engagement dans la revitalisation de son centre ancien avec la signature de l’avenant de projet n°2 à la convention cadre ACV.

La Ville poursuit également son accompagnement pour la rénovation de l’habitat et l’amélioration de l’offre commerciale. Les objectifs sont d’attirer de nouvelles populations dans le centre ancien avec un parc de logement amélioré et une offre de commerces de proximités diversifiée.

Dans ce cadre, la Ville de Cavaillon a sollicité l’Etablissement Public Foncier (EPF) en 2020, pour une mission d’intervention foncière en phase impulsion / réalisation au titre du dispositif ACV. Une convention de portage foncier a ainsi été signée le 9 septembre 2020 pour une durée de 5 ans, entre la Communauté d’Agglomération Luberon Monts de Vaucluse, la Ville de Cavaillon et l’EPF ; 23 immeubles prioritaires ont été identifiés pour une enveloppe d’acquisition de 6 millions d’euros.

A ce stade, l’EPF a acquis 11 immeubles, représentant 13 locaux commerciaux et 27 logements pour un montant de 3 010 037 € de coûts de portage.

Afin de poursuivre l’action foncière en vue de la restructuration sur les trois sites Raspail République, Lamartine et République Danton et les 25 immeubles prioritaires regroupés en 4 ilots, une convention d’intervention foncière en phase réalisation est proposée pour une durée de cinq ans, et dont le montant financier s’inscrit dans le prolongement de l’enveloppe initiale de 6 millions d’euros.

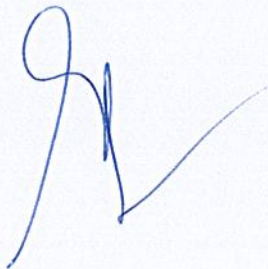
L’étude d’assistance à la maîtrise d’ouvrage réalisée sur la rue République a proposé différentes hypothèses de restructuration des 4 ilots d’intervention et les objectifs prévisionnels ainsi évalués portent sur environ 40 logements ainsi que la remise sur le marché de 20 commerces.

Pour mémoire, LMV s’est engagée à participer aux instances de pilotage et à fournir les études menées dans le cadre de ses compétences dont le partage peut s’avérer utile.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** la convention de portage foncier ci-annexée ;
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention ainsi que tous documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,
Elisabeth AMOROS



Cavaillon, le 13 octobre 2025

Le Président,
Gérard DAUDET



